



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **05-09**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Du Comité Syndical
du 21 janvier 2009**

Le vingt et un janvier deux mille neuf à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Michel BAFFERT, Président du SIRD

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 11 Votants : 12

Présents : MM BAFFERT(2), BOULARD, GAUTHIER, GILABERT, MOLINARO, REPELLIN, MMES CARRIER, DIDIER, GONNET, SAUNIER-PLUMAZ, TESSAIRE

Absents excusés : Mmes BROUZET, FRIER, MASTROMAURO, MM CARBONARI, COIGNE, JULLIEN, ROUX,

Président de séance : Michel BAFFERT

Secrétaire de Séance : Véronique GONNET

Rappel du quorum : 10

Objet : PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Validation de la convention avec l'association AGIL pour l'action médiation de nuit sur les communes de Fontaine, Seyssinet-Pariset, Seyssins pour l'année 2009

Rapporteur : Marcel REPELLIN

Le Vice-président expose :

Dans le cadre des travaux du CISPD et de la validation de l'axe de travail : Médiation sociale, le vice-président propose au comité syndical la validation d'une convention avec l'association AGIL relative à la poursuite du service de médiation Sociale en soirée sur les communes de Fontaine, Seyssinet-pariset, Seyssins pour l'année 2009. Les médiateurs interviendront sur le territoire de 18 heures à minuit les mercredi jeudi, vendredi et samedi soir.

Ce projet émane des Diagnostics de territoire et concerne un axe du Plan d'Action du CISPD Rive Gauche du Drac : la « Médiation ».

Missions

L'association AGIL, émanation de l'APASE, réalise l'action.

Deux objectifs sont ciblés : 1) Assurer une réponse et une écoute réactive aux difficultés rencontrés par les habitants par l'intervention des médiateurs.

2) Construire ou reconstruire du « lien social » et du dialogue entre et avec les habitants.

Le rôle de ce service est principalement d'assurer un relais avec les acteurs qui interviennent sur le territoire, dans le champ de l'action sociale, du cadre de vie des quartiers, de la sécurité publique et de la prévention.

Moyens

Deux médiateurs expérimentés interviendront spontanément ou lors d'appels téléphoniques d'habitants en difficulté ou dérangés par des « nuisances » telles que regroupements bruyants, conflits de voisinages ...

Un point est réalisé mensuellement en groupe de travail.

Les fiches d'intervention qui rendent compte du territoire sont transmises hebdomadairement à la coordinatrice du CISPD.

Sur un plan méthodologique, le CISPD détermine l'état des lieux géographique, la nature des problématiques à traiter et les cibles

Pendant l'action, l'évaluation porte sur l'aspect qualitatif : la nature des effets produits par les interventions des médiateurs, ainsi que sur l'aspect quantitatif : comptage du nombre d'appels et leur origine.

Sur évaluation, les médiateurs ont pour mission en journée de rencontrer les habitants et les commerçants pour présenter la démarche et les objectifs de la médiation.

Après l'action, l'analyse portera sur les préconisations qui pourront être faites, en fonction des données recueillies pendant la durée de l'intervention pour l'éventualité d'une pérennisation à l'année.

Coût

Le budget de l'action s'élève à 61 756 €

Le budget de la convention (participation du SIRD) s'élève à 25 000 € pour l'année 2009

Le solde sera sollicité par l'association AGIL sur les fonds CUCS et FIPD.

Après débat,

Le comité syndical

✓VALIDE la convention avec AGIL

✓AUTORISE le Président à signer la convention

✓ DIT que les crédits sont prévus au BP 2009 compte 611 Chapitre 011 fonction 101

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 22 janvier 2009

Le Président,
Michel BAFFERT